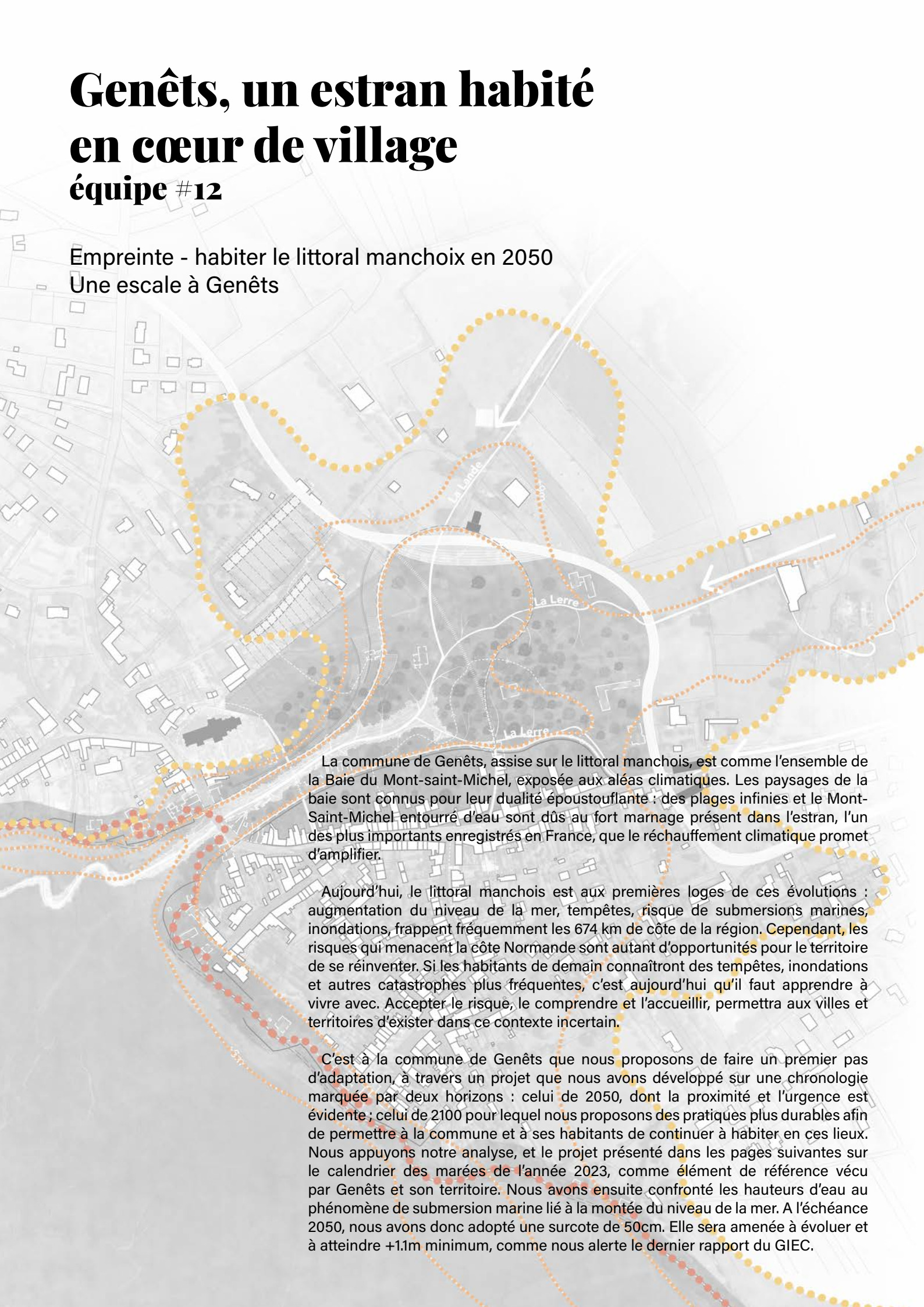


Genêts, un estran habité en cœur de village

équipe #12

Empreinte - habiter le littoral manchois en 2050
Une escale à Genêts



La commune de Genêts, assise sur le littoral manchois, est comme l'ensemble de la Baie du Mont-saint-Michel, exposée aux aléas climatiques. Les paysages de la baie sont connus pour leur dualité époustouflante : des plages infinies et le Mont-Saint-Michel entouré d'eau sont dûs au fort marnage présent dans l'estran, l'un des plus importants enregistrés en France, que le réchauffement climatique promet d'amplifier.

Aujourd'hui, le littoral manchois est aux premières loges de ces évolutions : augmentation du niveau de la mer, tempêtes, risque de submersions marines, inondations, frappent fréquemment les 674 km de côte de la région. Cependant, les risques qui menacent la côte Normande sont autant d'opportunités pour le territoire de se réinventer. Si les habitants de demain connaîtront des tempêtes, inondations et autres catastrophes plus fréquentes, c'est aujourd'hui qu'il faut apprendre à vivre avec. Accepter le risque, le comprendre et l'accueillir, permettra aux villes et territoires d'exister dans ce contexte incertain.

C'est à la commune de Genêts que nous proposons de faire un premier pas d'adaptation, à travers un projet que nous avons développé sur une chronologie marquée par deux horizons : celui de 2050, dont la proximité et l'urgence est évidente ; celui de 2100 pour lequel nous proposons des pratiques plus durables afin de permettre à la commune et à ses habitants de continuer à habiter en ces lieux. Nous appuyons notre analyse, et le projet présenté dans les pages suivantes sur le calendrier des marées de l'année 2023, comme élément de référence vécu par Genêts et son territoire. Nous avons ensuite confronté les hauteurs d'eau au phénomène de submersion marine lié à la montée du niveau de la mer. A l'échéance 2050, nous avons donc adopté une surcote de 50cm. Elle sera amenée à évoluer et à atteindre +1.1m minimum, comme nous alerte le dernier rapport du GIEC.



Territoire et définition de l'aléas

La réinvention de Genêts passe d'abord par une **transformation de son territoire**, afin d'inclure les villes voisines au processus mis en place. Saint-Jean-le-Thomas et Dragey, deux communes proches de Genêts, intégreront naturellement le projet que nous avons imaginé.

Ce projet multi-scalaires se développe autour d'éléments du territoire connus de tous : la route de la Baie, ou encore le sentier côtier ; et à l'aide d'outils mis en place par une analyse personnelle du risque et de sa présence sur le site. Ces derniers nous permettront de proposer de nouveaux repères que les habitants doivent aisément appréhender : la côte de la montée des eaux à l'échéance 2050 estimée à 50cm, et celle de l'horizon 2100 que le rapport du GIEC prévoit pour l'instant d'un minimum d'1.1m.

Genêts s'inscrit ainsi dans un paysage naturel exceptionnel, vivant au rythme des marées mais également des visites touristiques. Le Mont-Saint-Michel, que l'on peut observer depuis les rues du village, attire chaque année de nombreux visiteurs. Face à cet afflux de personnes sur un territoire menacé par la montée des eaux, comment réagir ?

Notre stratégie à l'échelle du territoire a deux objectifs : **accompagner les habitants et œuvrer pour la pérennité de leur territoire ; donner aux visiteurs des clés supplémentaires pour comprendre d'avantage le littoral manchois**, et les risques auxquels il est confronté.

C'est de ce territoire dont nous nous sommes inspirés. Les éléments principaux qui le composent : la mer, la grève ou encore l'herbus, sont nos premiers outils de projet. Conjugué à une analyse historique, sociale, mais aussi des mobilités, il nous a permis de développer trois axes formateurs du projet.

- représenter le risque à l'échelle territoriale ;
- intégrer à ce schéma les mobilités locales ;
- instaurer une prise de conscience collective.

La première étape du projet consiste en **la matérialisation des prévisions de la future limite terre-mer**. S'il est aisé pour chacun de se représenter une augmentation de +1.1m, la tâche s'avère plus complexe lorsqu'il s'agit de situer géographiquement cette nouvelle délimitation qui dépend de nombreux facteurs. Topographie, nature des sols, érosion du trait de côte, ouvrages protecteurs, sont tant d'éléments qui peuvent influencer le déplacement de ce tracé.

Nous projetons d'habiter cette nouvelle délimitation et d'y créer la **Voie 2100**, un axe parallèle à la route de la Baie. La mise en place de ce tracé pourrait commencer dès aujourd'hui, en s'alliant au projet de vélo-route dont les communes environnantes ont exprimé le besoin.

Ainsi, apparaîtrait dans le paysage, et surtout dans le quotidien des habitants un repère de la montée future de la mer. Matérialiser cette ligne a son importance afin de mettre en place une culture du risque. Comme la route de la Baie, ou la route des plages qui constituent aujourd'hui des repères marquants, la Voie 2100 deviendrait à la fois un repère topographique mais aussi temporel.

Quotidiennement, cette nouvelle voie consacrée aux piétons et aux cyclistes permettrait aux habitants des trois villages d'imaginer une vie commune, où équipements, commerces et activités seraient partagés, tout en évitant les dangers de la route de la baie qui peut être très fréquentée. Ce nouveau lien serait le premier pas vers une solidarité collective entre les trois villages que nous imaginons notamment avoir lieu en période d'inondations.

Ce nouvel élément de liaison territoriale a également pour vocation **d'assurer la sécurité des habitants** des trois villages, et de leur permettre une évacuation efficace en cas d'aléa. L'usage de la voiture en période d'inondation étant à l'origine de nombreux accidents et décès, nous proposons d'en limiter l'utilisation en dessous de la Voie 2100. L'actuelle route des plages deviendrait un chemin piéton, et les accès à la mer se feraient par le biais de descentes transversales, depuis la route de la Baie vers l'estran.

Ces descentes, nommées «coupes pédagogiques» seraient empruntés en voiture, à vélo ou à pied et relieraient les villages au littoral. En les empruntant, chacun pourra prendre conscience du relief, des différentes strates séparant les villages de l'eau. Le long de ces parcours, des installations publiques (commerces, expositions) permettront d'appréhender la montée potentielle de l'eau par leur aspect constructif de moins en moins pérenne.

Le projet, initié par la création de trois «coupes» à travers Saint-Jean-le-Thomas, Dragey et Genêts, en direction de la mer, pourrait être complété au fur et à mesure par d'autres traversées.

A l'échelle du territoire, nous envisageons également rapidement la mise en place **d'événements collectifs** annuels, inscrits dans ce nouveau paysage. A l'image des festivals qui existent déjà tel que la fête du Sel, le projet propose la création d'un festival de la Baie. Organisé en collaboration avec l'écomusée de la Baie, il pourrait prendre place sous la forme de pavillons temporaires installés le long de la voie 2100.

Cette initiative aurait pour but de permettre aux habitants d'appréhender l'écosystème de la baie - flux marins, faune, flore etc tout en sensibilisant sur les risques et les conséquences sur les populations, ainsi que les réflexions et appels à idées en cours. C'est l'occasion de co-construire d'année en année le projet de transformation et d'adaptation avec les habitants.

Genêts

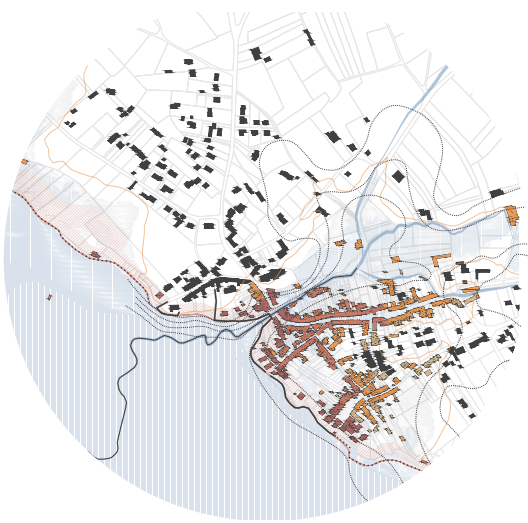
Genêts entretient un lien particulier avec la Baie du Mont-Saint-Michel et les aléas auxquels elle est exposée. Le village est traversé par la Lerre, rivière qui prend sa source à dix-huit kilomètres dans les terres. A l'entrée de la commune, elle se sépare en deux bras qui parcourent plus d'un kilomètre avant de se réunir sous la rue du Prieuré. La Lande, affluent de la Lerre vient s'ajouter au cours d'eau au cœur du village. La Lerre rejoint rapidement la mer au niveau du port d'échouage. En réalité, elle serpente dans l'herbus sur un kilomètre avant d'atteindre l'estran.

L'herbus, cette étendue verte sur laquelle on voit paître des moutons de pré salés, séparée de Genêts par un muret en pierres, fait en effet partie du domaine maritime. C'est un milieu amené à évoluer au gré des marées. A l'Ouest de Genêts, la Claire-Douve, dans laquelle se jette le Ru du Maye, vient compléter le réseau hydrographique du village. De par sa position géographique singulière, Genêts est donc régulièrement confronté à divers évènements naturels, plus ou moins destructeurs.

Nous en avons identifié trois :

- le **risque de submersion marine**, qui concerne une grande partie du littoral Manchois. Au rythme actuel du réchauffement climatique, le niveau de la mer pourrait augmenter de +0.5m en 2050, et de +1.1m d'ici 2100. Genêts, comme de nombreuses communes littorales, est donc directement menacée par ce phénomène.
- le **ruissellement des eaux de pluie et les inondations**. L'étroitesse des cours d'eau qui évoluent parfois très près des habitations, et leur entretien que certains négligent parfois, peuvent être à l'origine de fortes inondations.
- les **remontées des eaux des nappes phréatiques**. Ce phénomène, lié à un épisode pluvial intense, vient souvent s'ajouter aux deux précédents, créant alors une situation particulièrement critique pour Genêts qui peut se retrouver comme en novembre 2000, où 70 maisons avaient été inondées par plus de 1.20m d'eau.

C'est à travers une étude approfondie des documents d'urbanisme mais aussi une analyse sensible du risque, que nous avons élaboré une stratégie plus précise à l'échelle de Genêts. Elle s'articule en six principes concomitants, instaurés d'ici 2050. Ils permettront à Genêts et à ses habitants de se préparer à l'échéance 2100.



Une première intervention concerne **la place de l'automobile dans le centre-ville de Genêts**. Aujourd'hui, le piéton a peu d'espace pour se déplacer. Les trottoirs, étroits, sont souvent utilisés comme espaces de stationnement et ce au pied même des habitations. Les lieux de stationnements banalisés, notamment près du port, se trouvent en zone à risque.

En réduisant la présence de la voiture dans le centre-ville, nous y voyons deux opportunités : l'occasion de développer un espace public agréable, propice au piéton, où il fait bon de se promener, de s'arrêter, d'échanger avec un voisin ; mais également l'affranchissement d'un mode de locomotion — la voiture — dangereux en période d'inondations.

Cette intervention va de paire avec notre proposition de **dévoisement de la route de la Baie**, au nord du village. Autrefois point de départ des voitures de Genêts, calèches qui amenaient les visiteurs au Mont-Saint-Michel, le village est aujourd'hui essentiellement traversé par des bus de touristes. De plus, la Grande Rue est un point vulnérable face au phénomène de la montée des eaux, mettant en question l'utilisation de cette section dans un avenir proche.

Dévoier la route de la Baie, c'est avant tout mettre une distance entre le village et les véhicules qui le traversent, s'éloigner pour mieux voir. Comme les rues et le port de Genêts offrent une vue époustouflante sur le Mont-Saint-Michel, dévier la route de la Baie du centre du village transforme ce lieu de passage en un point d'arrêt, une destination.



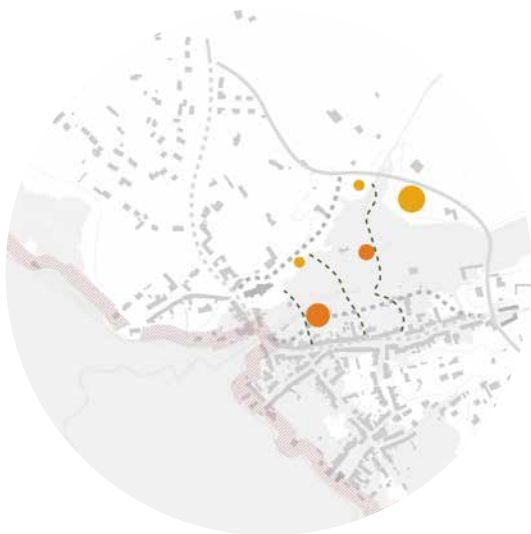
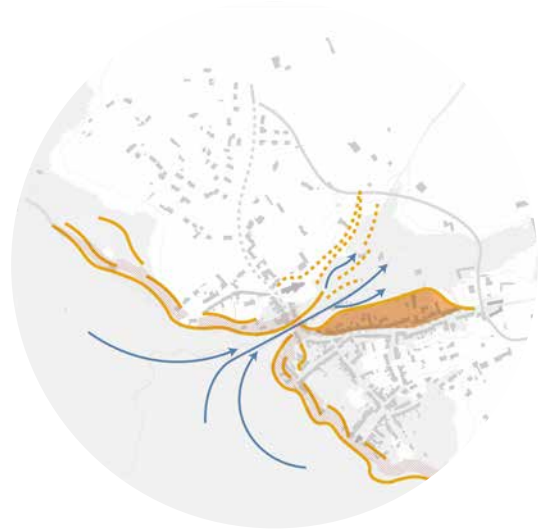


C'est avec cette volonté de refaire de Genêts une destination, que nous avons questionné la **centralité du village**. Aujourd'hui, l'église, la mairie, et l'ancien moulin qui borde la Grande Rue sont trois repères, lieux de vie en communauté, mais dispersés dans l'urbanisation. De plus, la mairie, située à la limite entre la ville et la mer, est menacée par les inondations et les marées à forts coefficients, qui tendent à être à la fois plus fréquentes mais également plus importantes.

Nous voyons dans la relocalisation de la mairie, un élément moteur de la transformation de Genêts et de son adaptation face à la submersion marine. Déplacer la mairie au Nord du village, dans une zone abritée des inondations, c'est aussi montrer l'exemple, initier le développement d'un nouveau quartier si la relocalisation des populations devenait nécessaire. L'église, la mairie et l'ancien Moulin formeraient ainsi les trois points de repère de la nouvelle centralité de Genêts.

Cette centralité nouvelle se développerait autour de **l'accueil du risque dans le village**. Si cette approche peut sembler contradictoire, elle relève d'une certitude : voir le risque, l'appréhender et accepter de cohabiter est nécessaire pour s'en protéger. Aujourd'hui, en cas de concomitance de fortes pluies et d'une marée haute, l'eau qui ruisselle sur le territoire et que la Terre récolte, ne peut s'écouler dans la mer et inonde le village.

Nous proposons donc de redonner de l'espace au réseau hydrographique de Genêts. Ce travail s'appuie sur les cartographies réalisées pour le Plan de Prévention des Risques Littoraux de Genêts qui informent sur l'étendue du risque d'inondation dans la commune.



L'accueil physique du risque s'accompagnerait de la **mise en place d'une culture du risque**. Les événements et festivals évoqués à l'échelle des trois villages, pourraient voir le jour à Genêts, et agir comme moteur de cette transformation territoriale.

Une fois les premières actions réalisées à Genêts, le festival deviendrait itinérant. Il élargirait son champ d'action à un niveau intercommunal, voire départemental et régional, devenant un vecteur de diffusion de l'expérience de Genêts, premier village à subir les effets de la montée des eaux.

C'est enfin un projet **d'anticipation, d'acceptation et de commémoration** que nous proposons. Anticipation du risque, de son ampleur et des dégâts qu'il peut occasionner. Acceptation des évolutions qu'il engendre. Commémoration des catastrophes naturelles. Si notre projet se veut régulateur de l'impact de la submersion marine sur la commune de Genêts, il ne peut en aucun cas l'empêcher. De nombreuses habitations voient leur existence menacée et avec elle celle de leurs occupants. Force est de reconnaître que certaines constructions, notamment celles situées en bord de littoral risquent de disparaître.

La relocalisation des populations est une phase importante de notre projet, à l'horizon 2100. Mais il n'est pas pour autant question d'abandonner complètement les maisons que la mer reprendra. Elles peuvent être à marée basse le théâtre de nouvelles activités éphémères.





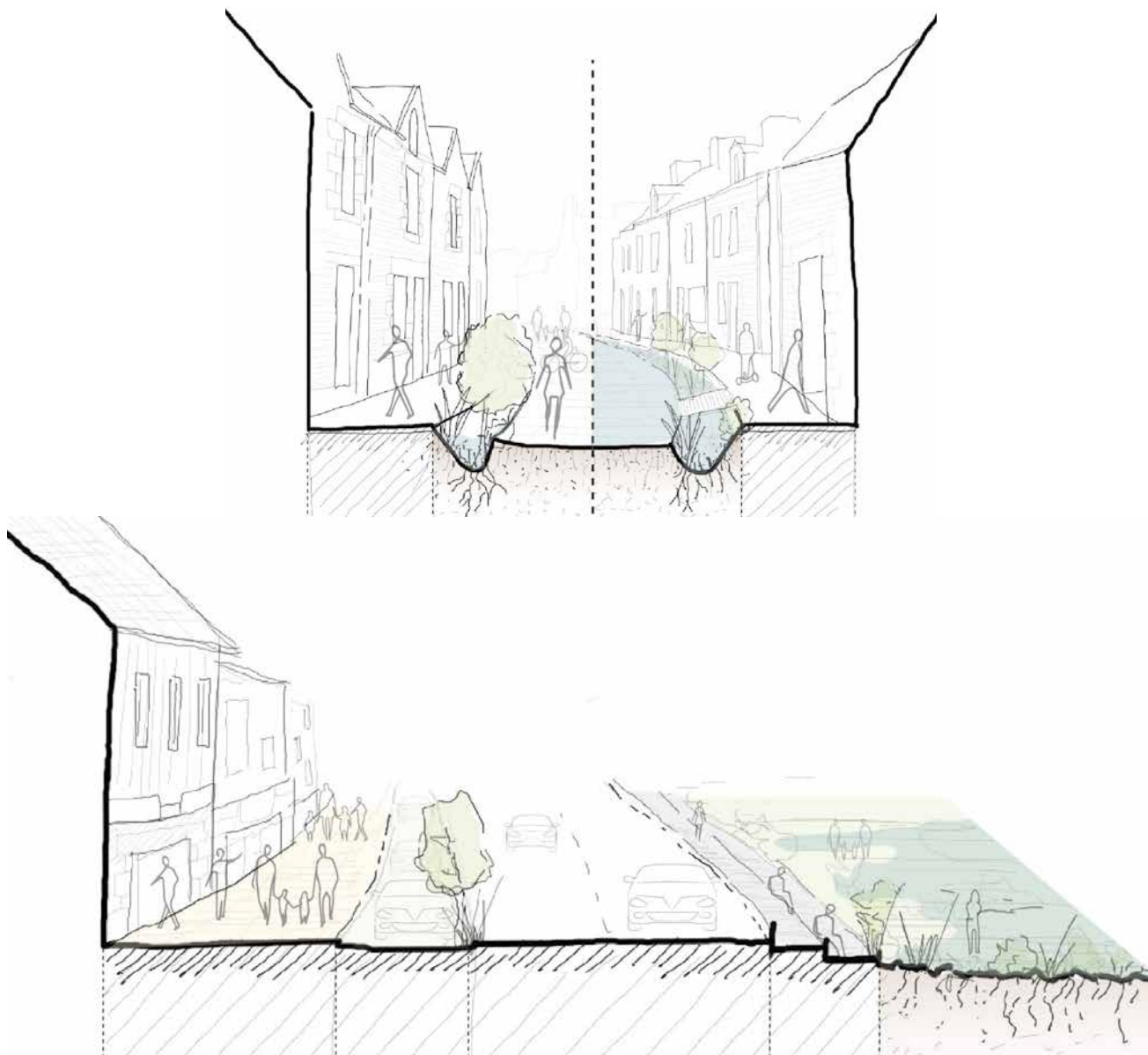
Ces six principes nous ont permis de développer le projet proposé et d'imaginer Genêts en 2050. La route de la Baie est déviée, elle symbolise la mise à l'abri au delà de la courbe topographique imaginaire des 10 mètres.. L'an passé, elle a servi d'axe d'évacuation lors d'une inondation.

Elle borde le nouveau parc, le cœur de Genet, qui laisse entrer l'estran dans le village et accueille l'augmentation du niveau de la mer. Il vit au rythme des marées, et demeure accessible une grande partie de l'année. À marée basse, des sentiers se révèlent, des plateformes en bois sont accessibles aux enfants, promeneurs et amateurs de la nature. Les maisons, patrimoine de Genêts, se retournent vers ce nouveau centre. Leurs jardins, réduits de moitié quelques années plus tôt, permettent de donner plus d'espace au gonflement de la Lerre. Le muret, héritage du développement de Genêts, a été retourné pour protéger les jardins en lanière des maisons de la Grande Rue. Les jours de tempête, la mer atteint presque le muret. Les maisons qui autrefois donnaient sur une rue passante ont désormais les pieds dans l'eau.

A l'ouest, des paliers protègent l'église et le parc du prieuré; sorte de digue terrassée, elle est occupée les jours de marée basse par les étals du marché. Chaque année, le festival de la Baie prend place dans le parc, sur ce lieu à la croisée des risques liés à la mer et la rivière. Le nouveau quartier de la montée des eaux aborde ses premières maisons. Des habitants sont relogés depuis quelques années. La mairie et la route de la baie surplombent ce nouveau paysage, l'estran qui s'imisce dans les terres et au fond, le Mont Saint Michel.

L'acceptation du risque a pour objectif premier de protéger les habitations existantes. Nous pensons que des interventions ponctuelles, comme le retournement des maisons de la Grande Rue vers la Lerre, ou la création d'une zone humide tampon au cœur du village peuvent aider à réguler l'écoulement des eaux de ruissellement, et ainsi diminuer les risques d'inondations. Enfin c'est sur le bâti que nous proposons d'intervenir, et ce plus particulièrement à l'échelle de la Grande Rue.



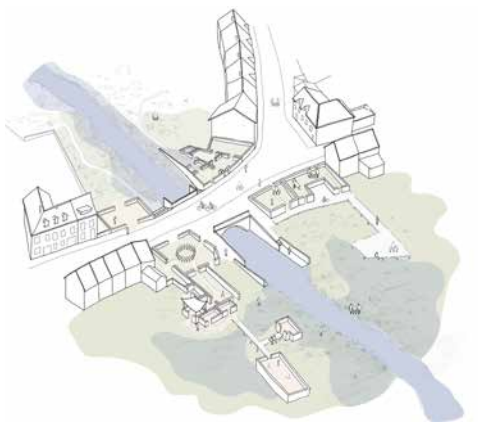
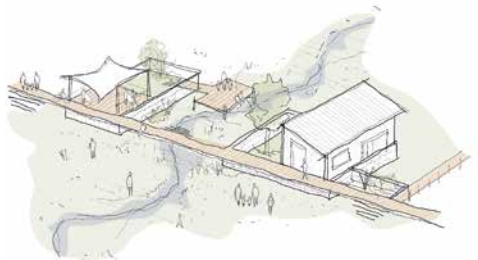
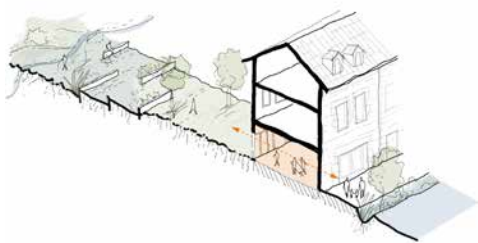
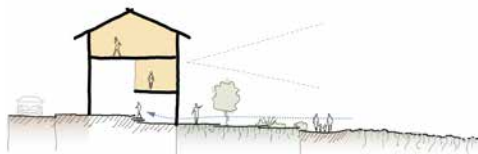


La Grande Rue

Enfin, notre recherche sur la transformation possible de Genêts s'est prolongée à l'échelle de la Grande Rue, traversant le village et rencontrant l'estran au niveau de l'ancien port d'échouage. La position de l'axe routier est ambiguë : situé en zone à risque, il subit autant les inondations qu'il ne participe à leur propagation. La faible porosité du tissu bâti qui borde la Grande Rue, son aspect très minéral et surtout l'imperméabilité de ses sols, transforment l'axe principal de Genêts en un canal par lequel l'eau remonte lors d'évènements d'extrême intensité. En cas de marée à fort coefficient, l'eau de ruissellement provenant de la Terre ne parvient pas à s'écouler au niveau de l'embouchure du port, et est donc contrainte de stagner ou de remonter par la Grande Rue, atteignant de nombreux rez-de-chaussée.

En 2050, la transformation de Genêts est en cours, la route de la baie a été déviée et la Grande Rue a désormais un tout autre visage. Les trottoirs ont été élargis, les sols désimperméabilisés, et renaturalisés. Chacun a devant sa maison un espace qu'il peut s'approprier, et on retrouve l'animation des rez-de-chaussée caractéristique des cartes postales d'époque. Ce nouveau seuil agit également face à la montée des eaux, offrant une zone tampon, à l'abri, par laquelle l'évacuation est plus simple. La route quant à elle n'est plus parcourue que par des vélos, des piétons, et occasionnellement les voitures de certains habitants. En temps de pluie, les enfants jouent au bord des noues paysagères longeant les trottoirs. A marée haute, la voie centrale n'est plus praticable, l'eau s'y étale, les habitants les plus touchés évacuent par le trottoir surélevé et vont rejoindre le moulin, un des trois repères du village.

En cas d'inondations, les maisons de Genêts ne seront pas touchées de la même manière aux échéances 2050 et 2100. Selon leur position dans le village, mais aussi leur typologies, elles nécessiteront des interventions variées. Dans le cadre



CHRONOLOGIE
TOPOGRAPHIE

du projet, nous avons défini cinq degrés d'intervention sur le bâti, dépendant du temps de présence d'eau en cas de marée haute.

Transformation et mémoire du risque +6.00 mNGF à +8.00m NGF

Aujourd'hui identifiée comme exposée aux chocs mécaniques des vagues, la frange d'habitations situées sur le littoral de Genêts sera fréquemment inondée d'ici 2100. Nous proposons de transformer l'usage de ces bâtiments, que nous imaginons "rendus à l'estran". Dans l'imaginaire du Genêts des années 2100, leurs habitants seraient les premiers relocalisés en zone abritée, et les bâtisses qu'ils laisseraient derrière eux deviendraient des espaces de vie partagée, racontant l'histoire du village et de son estran. Elles pourraient être partiellement conservées, aménagées, arasées à 1m localement, comme repère topographique de la future montée des eaux de 2100. Elles accueilleraient des pavillons temporaires, lieux d'accueil touristiques pour les activités prenant place dans la baie. Nous avons pleinement conscience que la plupart de ces bâtiments ont une véritable valeur patrimoniale et historique, c'est pourquoi nous proposons que ces interventions soient menées progressivement, sans dénaturer l'identité du bâti d'origine. Nous leur proposons ainsi une nouvelle vie, où l'ancien et le nouveau cohabiteraient et évolueraient au fil des ans au rythme des marées.

Adaptation de l'existant et des modes de vie

Le long de la Grande Rue, les maisons de pêcheurs et leurs parcelles en lanières sont elles aussi amenées à connaître des épisodes d'inondations de plus en plus fréquents. Elles se situent dans une zone que nous nommerons d'adaptation, où l'on acceptera de vivre avec l'arrivée de l'eau lors de fortes marées. Les espaces extérieurs, qu'ils soient publics ou privés, ont un rôle majeur à jouer dans l'adaptation de ce bâti et sa pérennité. La profondeur des jardins, dont une partie serait rendue à la ville pour développer l'estran intérieur, pourrait accueillir une série de seuil, symboles de la montée du niveau de la mer. Côté rue, l'évacuation serait favorisée par le traitement des trottoirs. Nous imaginons un usage du rez-de-chaussée adapté et réinventé, en activités partagées, ateliers ou espaces de rangement, afin de limiter au maximum les potentiels dégâts lors d'inondations.

Développement futur : vivre à l'abri, regarder vers l'estran

L'augmentation du niveau de la mer et le phénomène de submersion marine qui menace les côtes manchoises posent la question d'une zone d'abri. Qu'il soit temporel ou quotidien, nous l'avons imaginé au dessus de la cote imaginaire des 10m. Cette altimétrie prend en compte la hausse de +1.1m annoncée par le GIEC et qui nous amène à une altimétrie de 9.50 m, à laquelle s'ajoute d'une marge de précaution de 60cm. C'est au dessus de cette cote que nous préconisons le développement du futur genêts. Nous imaginons de nouveaux logements tournés vers l'estran partagé, ou un travail de nivellement à la fois du jardin et des espaces de vie permettrait de séquencer et anticiper l'arrivée de l'eau potentielle.

Revalorisation du patrimoine existant

Enfin, de nombreux bâtiments ne nécessiteraient aucune intervention. Deux d'entre eux, l'église et le moulin, deviendraient avec la nouvelle de véritables repères pour les habitants de Genêts. Agissant comme des phares sur le chemin de l'évacuation, ils offriraient un abri aux habitants dans le besoin. Inscrits dans l'adaptation au risque, ces bâtiments ponctueraient un cheminement piéton et touristique à travers Genêts.



La Claire Douve

remontée du niveau de la mer

La Larré